

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, SAINT-
SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

Assemblée régulière du conseil d'administration

27 mars 2025

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Bernard Bouclin, délégué

M. Martin Nadon, vice-président

M. Jean-Philippe Gadbois, secrétaire-trésorier

formant quorum, sous la présidence de M. Jacques Gariépy, président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil du 23 janvier 2025
4. Suivis au procès-verbal
5. Approbation des comptes payés selon la liste des chèques émis du 18 janvier 2025 au 21 mars 2025
6. Dépôt du rapport financier 2024
7. Approbation des signataires autorisés des effets bancaires
8. Autorisation de paiement | Ville de Saint-Sauveur
9. Retiré
10. Octroi de contrat | fourniture de pièces pour la réparation des aérateurs
11. Période de questions
12. Date et lieu de la prochaine rencontre
13. Levée de l'assemblée

SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président déclare l'assemblée ouverte et constate le quorum.

2025-03-078

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 27 mars 2025 soit adopté en retirant le point No 9 et en ajoutant le point No 10 Octroi de contrat | fourniture de pièces pour la réparation des aérateurs.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025-03-079

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 23 JANVIER 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2025.

4. SUIVIS AU PROCÈS VERBAL

Le secrétaire-trésorier énonce les différents suivis réalisés depuis la dernière séance.

2025-03-080

5. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DU 18 JANVIER 2025 AU 21 MARS 2025

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le secrétaire-trésorier en date du 21 mars 2025 ;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la liste des chèques émis pour la période du 18 janvier 2025 au 21 mars 2025, au montant total de 108 853.22 \$

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2024, dressé par le secrétaire-trésorier et vérifié par un auditeur indépendant, conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

2025-03-081

7. APPROBATION DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Régie désigne et autorise Jacques Gariépy, président, Martin Nadon, vice-président ainsi que Jean-François Denis, contrôleur financier et Jean-Philippe Gadbois, secrétaire-trésorier à signer tous les effets bancaires et paiements bancaires électroniques de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts, à raison de deux signataires des quatre par transaction, dont l'une de M. Nadon ou M Gariépy ainsi qu'une de M. Denis ou M. Gadbois.

QUE la résolution 2024-01-045 soit abrogée.

2025-03-082

8. AUTORISATION DE PAIEMENT | VILLE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU que la Régie a reçu la facture de la Ville de Saint-Sauveur et au montant de 39 067.54 \$ pour les services effectués pour le compte de la Régie par le personnel de l'organisation municipale au cours de l'année 2024 ;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le contrôleur financier soit autorisé à procéder au paiement de cette factures.

9. Retiré

2025-03-083

10. OCTROI DE CONTRAT | FOURNITURE DE PIÈCES POUR LA RÉPARATION DES AÉRATEURS

ATTENDU QUE la RAEU possède trois aérateurs hors service nécessitant des pièces spécifiques pour leur réparation ;

ATTENDU QUE les aérateurs sont requis pour le procédé de traitement aux étangs aérés ;

ATTENDU QUE le seul fournisseur reconnu est Newterra aux États-Unis ;

ATTENDU QUE le transport des pièces, les frais de douane, les frais de réparation et d'autres pièces non exclusives à ce fournisseur sont requis ;

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de pièces pour un montant totalisant 13 572 US\$ à Newterra;

QUE soit affectée une somme de 27 000 \$ CAD du surplus non affecté au budget de fonctionnement de la RAEU au poste 02-414-00-523.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine assemblée régulière du conseil est prévue le 29 mai 11h

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare l'assemblée levée à 11h10.

[original signé]

Jacques Gariépy
Président

[original signé]

Jean-Philippe Gadbois
Secrétaire-trésorier